



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 7 octobre 2016

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 octobre 2016 à quinze heures trente (15h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, Madame Nicole Davidson, vice-présidente, Messieurs Richard Forget, secrétaire-trésorier substitut et Guy Drouin, membre

Étaient également présents : Messieurs Kenneth Hague, membre substitut, Sébastien Lajoie, directeur et madame Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Était absent: Monsieur Serge Chénier, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

2016-10-030

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout des points suivants :

- **Association d'aide aux sinistrés des Basses Laurentides – Entente aide aux sinistrés**
- **Rémunération des élus siégeant aux séances du conseil d'administration**

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Guy Drouin, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

ADOPTÉE

2016-10-031

Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} septembre et de l'assemblée extraordinaire du 13 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et que par conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Forget, secrétaire-trésorier substitut

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} septembre avec la correction notée dans l'annexe ci-jointe:

ANNEXE

".... le 1^{er} septembre 2016 à **quinze heures trente (15h30)**

au lieu de:



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

... le 1^{er} septembre 2016 à treize heures trente (13h30)"

et approuve le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 septembre 2016.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR

M. Sébastien Lajoie fait la présentation du travail effectué durant le mois.

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Guy Drouin, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de septembre 2016.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Comptes à payer – Septembre 2016

Il est proposé par Guy Drouin, membre

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer du mois de septembre 2016, au montant de 55 246,61 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Association d'aide aux sinistrés des Basses Laurentides - Entente aide aux sinistrés

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit établir et maintenir à jour un plan de sécurité civile et que, dans ce cadre, l'Association d'aide aux sinistrés des Basses Laurentides offre des services utiles en situation de sinistre.

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit signer avec l'Association d'aide aux sinistrés des Basses Laurentides un protocole d'entente relatif à l'aide aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE

le montant de la contribution annuelle est fixé à 925,00\$ pour chaque municipalité couverte par la Régie incendie des Monts.

Il est proposé par Guy Drouin, membre

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

2016-10-032

2016-10-033

2016-10-034



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

2016-10-035

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur de la RIDM à signer ladite entente.
- QUE le conseil d'administration autorise le versement à "l'Association d'aide aux sinistrés des Basses Laurentides" de la contribution annuelle fixée à 925,00\$ pour chaque municipalité couverte par la Régie incendie des Monts.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Rémunération des élus siégeant aux séances du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration d'une Régie intermunicipale peut, par règlement, fixer la rémunération pour un membre qui assiste aux séances du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Kenneth Hague a été nommé membre substitut sur le conseil d'administration pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, par la résolution numéro 2016-06-001 ;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont autorisé Monsieur Kenneth Hague à assister à toutes les rencontres en tant que représentant de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT

la volonté des membres du conseil d'administration que la rémunération soit applicable pour Monsieur Kenneth Hague, malgré son statut de membre substitut ;

CONSIDÉRANT QU'

avant l'adoption du règlement, un projet de règlement doit être présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte qu'un avis de motion du règlement relatif à la rémunération des élus siégeant aux séances du conseil soit donné lors d'une séance régulière ultérieure du conseil.

QUE la rémunération soit applicable pour Monsieur Kenneth Hague, malgré son statut de membre substitut.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

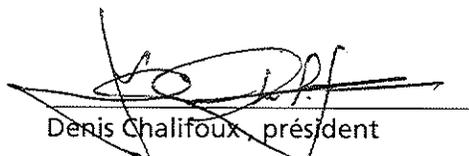
ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

2016-10-036

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, membre, appuyé par Guy Drouin, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h35.


Denis Chalifoux, président


Serge Chénier, secrétaire-trésorier